### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# vaulxenvelin

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2017

Compte rendu affiché le 29 juin 2017

Date de convocation du Conseil municipal le 16 juin 2017

Président : Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Yvette JANIN

### Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Oscar ARAZ à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés:

Membres absents: Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA

Membres démissionnaires: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI

Nombre de membres		
Art. 2121-2		Qui ont pris
du CGCT	En Exercice	part à la délibération
43	43	35

Objet:

17.06.0769
Equipement intégré René Beauverie - Résiliation du marché - lot 18
"Panneaux photovoltaïques"



#### RAPPORT DE MADAME LECERF

### Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal du 17 novembre 2016, la Ville a délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la construction du groupe scolaire René Beauverie avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le lot 18 « Panneaux Photovoltaïques » avait ainsi été attribué à l'entreprise CYCLEOS. Le marché a été signé le 8 décembre 2016 par Monsieur le Maire.

Depuis la notification du marché, il apparait que l'entreprise CYCLEOS ne respecte pas ses obligations contractuelles et plusieurs manquements ont ainsi pu être constatés.

Tout d'abord, malgré les différentes relances des services, l'entreprise n'a pas fourni son attestation d'assurance pour l'année 2017 comme la réglementation l'exige.

Par ailleurs, aucun commencement d'exécution du marché n'a eu lieu et ce, en dépit des multiples relances effectuées, tant de la part de la maîtrise d'ouvrage que du maître d'œuvre.

Conformément à l'article 14.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), lequel renvoie aux articles 46 et suivants du CCAG-travaux, le pouvoir adjudicateur peut, après mise en demeure restée infructueuse, résilier un marché pour faute si l'attributaire ne s'est pas acquitté de ses obligations contractuelles.

Par courrier en date du 3 mai 2017, la société CYCLEOS a été mise en demeure d'entrer en contact avec la maîtrise d'œuvre et de lui transmettre les documents attendus pour le commencement des travaux. L'entreprise avait un délai de quinze jours pour donner suite à cette demande. La mise en demeure est restée infructueuse.

Pour ces raisons, il y a lieu de résilier le marché relatif au lot 18 « Panneaux Photovoltaïques ». Une nouvelle consultation sera lancée une fois le marché résilié et le choix du nouvel attributaire sera soumis au prochain Conseil municipal.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à résilier le marché de travaux relatif au lot 18 « Panneaux Photovoltaïques » conclu avec la société CYCLEOS.

## Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35		
Votes Pour : 35		
Votes Contre:		
Abstention:		

- > Approuve le présent rapport ;
- > Autorise Monsieur le Maire à résilier le marché de travaux relatif au lot 18 « Panneaux Photovoltaïques » conclu avec la société CYCLEOS.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

